

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr Éric LE COUSTER, Maire.

ETAIENT PRESENTS Éric LE COUSTER, TANGUY Béatrice, LUCAS Jacky, CONAN Marie-Laure, REUZE Erwan, ROY Mylène, SALAUN Melvin, LE BLOAS Jean Jacques, BRIOU Julien, GAUTIER Sébastien, FEUVRIER Anne, CROIZIER Laurence, COURTOIS Nicolas, LE NEINDRE Myriam, BLANCHARD Benoît, HAMONOU Julie, GAUTIER Noëllie

ABSENTS EXCUSES : STEUNOU Amaury donne procuration à Melvin SALAUN, LE COUSTER Béatrice donne procuration à Jean Jacques LE BLOAS

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Jacky LUCAS

Date de la convocation : le 4 septembre 2026

7- ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE Création d'un pumptrack : présentation de l'avant-projet

8.4 Délibération n° 2026/8-7

Rapporteur : Julie HAMONOU

Mme l'adjointe rappelle aux membres de l'assemblée que lors du conseil municipal du 24 juin 2026, le devis de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pumptrack a été validé au profit de Sport Initiatives.

Dans le cadre de l'avancement du projet, nous avons reçu la présentation de l'avant-projet et des plans.

La construction du pumptrack est prévue sur le site de roudoué, à proximité du centre-bourg, des écoles, du collège et des enceintes sportives.

Ainsi, le projet présenté est le suivant : création d'un pumptrack sur une emprise totale d'environ 2200 m² dont une surface enrobée de 1100 m² et 600 m² d'espaces verts / talus intérieurs.

3 niveaux de pratiques et longueurs de pistes sont envisagés : débutant : 60 ml, intermédiaire : 130ml et confirmé : 110 ml. Les 3 niveaux ont une plateforme commune au sud.

➤ Estimation financière des travaux :

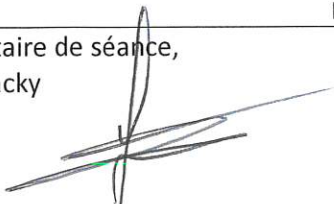
Postes	AVP i0
Travaux préparatoires, installations de chantier, études d'exécution, implantation	8 000
Terrassements, modelage et structure des pistes	56 000
Revêtement en enrobé	52 000
Signalétique et marquages	5 000
Gestion des eaux pluviales	20 000
Aménagement paysager, talus et engazonnement	9 000
Total en € HT =	150 000 € HT

➤ Calendrier des travaux :

- S38 (14 au 20 septembre) : remise du dossier de consultation des entreprises
- S39-40-41 (21 septembre au 9 octobre) : mise en ligne et consultation des entreprises
- S42-43 (12 au 23 octobre) : analyses des offres et CAO
- S44 (26 au 30 octobre) : notification du marché

Après la présentation de l'avant-projet, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident l'avant-projet et autorisent M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 09/09/2026

Le secrétaire de séance, LUCAS Jacky 	Le Maire Éric LE COUSTER  
--	--

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.